

JOURNEE « ENVIRONNEMENT DE PRINTEMPS »

La municipalité vous invite à participer à sa journée de nettoyage de Printemps qui aura lieu cette année le :

Samedi 25 mars (à partir de 9h00, salle des fêtes)

Cette journée nous permet de participer au maintien de notre cadre de vie et de faire un geste pour notre environnement.

Au programme de cette journée :

- **matin : nettoyage des secteurs (préparation des équipes, remise du matériel et affectation sur les différents sites),**
- **midi : repas, offert par la municipalité, pris en commun salle des fêtes.**

Afin de faciliter l'organisation et la préparation de cette manifestation, si vous êtes volontaire pour cet acte de civisme, nous vous remercions de bien vouloir confirmer votre participation auprès du secrétariat de mairie au 04 76 08 44 69 ou par mail à : mairie.saint-vincent-de-mercuzes@wanadoo.fr

La municipalité fournira sacs poubelles et quelques paires de gants (adultes et enfants) mais il est plus prudent de vous munir de votre propre matériel.

Les enfants accompagnés de leurs parents sont les bienvenus. Ils pourront prendre conscience de l'impact de nos gestes sur l'environnement.

Horaires d'ouverture des déchetteries

Les habitants de la commune de Saint Vincent de Mercuze ont accès aux déchetteries du Touvet, du Cheylas, mais aussi de Pontcharra et de Crolles. La déchetterie du Touvet qui est la plus proche, est ouverte **tous les jours**, de **8h30 à 17h45**.

Ne déversons plus nos déchets verts sur les bords des chemins et dans les fossés.

Tri sélectif

Pour mémoire, la Communauté de Communes du Grésivaudan et le Sibrecsa sont engagés dans une campagne de collecte des déchets ménagers par le biais du tri sélectif. En fonction des quantités récoltées, des aides financières sont données par différents organismes publics qui viennent diminuer la facture annuelle de la Taxe des Ordures Ménagères.

Ainsi, plusieurs Points d'Apports Volontaires (PAV) ou de Recyclage sont à votre disposition sur la Commune : Grand Rue, lotissement de la Barde, place Pierre Planchon, rue Haussipied.

Chaque PAV est composé de 3 conteneurs : un Jaune pour les emballages, un Bleu pour le papier et un Vert pour les verres.

Continuons et accentuons notre effort pour trier le plus possible et participer à l'action mondiale d'une planète encore plus verte.

Environnement et bruit

Afin que chacun d'entre nous puisse profiter de ses moments de détente, nous vous rappelons que les travaux utilisant les appareils susceptibles de causer une gêne au voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses, motoculteurs, tronçonneuses, perceuses, etc...ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

Les jours ouvrables	de 8 h 30 à 12 h 00 et 14 h 00 à 19 h 00
Les samedis	de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00
Les dimanches et jours fériés	de 10 h 00 à 12 h 00

Merci à tous d'appliquer ces règles de bons sens

Brûlage des végétaux verts

En ces périodes de pollution aux particules fines, de plus en plus fréquentes et denses, nous rappelons que brûler des végétaux verts est réglementé par un arrêté préfectoral du 18 novembre 2013.

Pour information, brûler 50 kgs de végétaux verts engendre la même pollution que 3 mois de chauffage d'une maison avec une chaudière fioul et 6 000 kms parcourus avec une voiture diesel récente.

Soyons donc tous responsables. Apportons nos végétaux verts à la déchetterie où ils seront traités et valorisés.